

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2023.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**

Résultat global : **excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 9 437.81€, il y a un besoin en financement en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 9 437.81 € à l'apurement du déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

• Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 ainsi qu'il suit :

- **9 437.81 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;**
- **Le solde soit 111 840.24 € à l'article 002 du budget principal 2024, « excédent de fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 avril 2024.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

